

Avis de consultation Projet QC-2023-02

Février 2023

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 13 février au 27 février 2023.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des parties prenantes sur la mise à jour annuelle statutaire du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le « Registre »).

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur les changements apportés au Registre. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Pour les commentaires généraux, veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent ceux-ci.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Registre des entités visées en suivi de modifications;
- Sommaire des modifications apportées au Registre.